



ACTE D'AUTORISATION

Autorisation de l'Union

Vu le Règlement d'exécution (UE) 2023/2200 de la Commission:
Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

Duck® 100 % Anti-Limescale (autres noms commerciaux: Duck® 100 % Limescale Marine, Duck® 100 % Limescale Remover Marine, Duck® 100 % Anticalcar — detergent lichid pentru toaletă, Duck® 100 % Anticalcare Marine, Duck® 100 % Disincrostante, Duck® 100 % Kalkfri — Marine, Duck® 100 % Kalkfjerner — Marine, Duck® 100 % Κατά των αλάτων, Duck® 100 % κατά των αλάτων — Marine, Duck® 100 % против котлен камък, Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa, Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa Marine, Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene, Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene — Marine, Duck® 100 % przeciw kamieniowi Marine — żel do czyszczenia i dezynfekcji toalet, Duck® 100 %-tni uništavač kamenca Marine, Duck® 100 % vízkőoldó — WC tisztító folyadék, Duck® 100 % vízkőoldó marine — WC tisztító fertőtlenítő folyadék, Canard® 100 % Anti-tartre, Canard® 100 % Détartrant Marine, Canard® 100 % Détartrant Marine/Canard® 100 % Kalkaanslagvernietiger Marine, WC Ente® 100 % Anti-Kalk, WC Ente® 100 % ANTI-KALK Marine, WC-EEND® Nr. 1 Ontkalker toiletreiniger Marine, Pato® 100 % Anti-cal, Pato® 100 % Anti-cal Marine, Pato® 100 % Anticalcário, Pato® 100 % Anticalcário Marine, 00 null null® Urinstein & Kalklöser, 00 null null® Urinstein & Kalklöser — Marine) est autorisé conformément à l'article 44 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 31/10/2033. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte d'autorisation :



- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
SC JOHNSON EUROPE
Numéro BCE: /
Z.A. la Piece 8
CH 1180 Rolle
- Nom commercial du produit: Duck® 100 % Anti-Limescale
- Autres noms commerciaux : Duck® 100 % Limescale Marine, Duck® 100 % Limescale Remover Marine, Duck® 100 % Anticalcar — detergent lichid pentru toaletă, Duck® 100 % Anticalcare Marine, Duck® 100 % Disincrostante, Duck® 100 % Kalkfri — Marine, Duck® 100 % Kalkfjerner — Marine, Duck® 100 % Κατά των αλάτων, Duck® 100 % κατά των αλάτων — Marine, Duck® 100 % против котлен камък, Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa, Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa Marine, Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene, Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene — Marine, Duck® 100 % przeciw kamieniowi Marine — żel do czyszczenia i dezynfekcji toalet, Duck® 100 %-tni uništavač kamenca Marine, Duck® 100 % vízkőoldó — WC tisztító folyadék, Duck® 100 % vízkőoldó marine — WC tisztító fertőtlenítő folyadék, Canard® 100 % Anti-tartre, Canard® 100 % Détartrant Marine, Canard® 100 % Détartrant Marine/Canard® 100 % Kalkaanslagvernietiger Marine, WC Ente® 100 % Anti-Kalk, WC Ente® 100 % ANTI-KALK Marine, WC-EEND® Nr. 1 Ontkalker toiletreiniger Marine, Pato® 100 % Anti-cal, Pato® 100 % Anti-cal Marine, Pato® 100 % Anticalcário, Pato® 100 % Anticalcário Marine, 00 null null® Urinstein & Kalklöser, 00 null null® Urinstein & Kalklöser — Marine
- Numéro d'autorisation: EU-0030299-0001 1-1
- Utilisateur autorisé: Uniquement pour le grand public
- But visé par l'emploi du produit:
 - o Bactéricide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Emballages autorisés: Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) : 6,0%
--
- Substances préoccupantes :


2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol (CAS 25307-17-9) Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated (CAS 157627-86-6)

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé:



2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
 Uniquement autorisé pour la désinfection de la cuvette des toilettes au dessus de la surface de l'eau.

- Date limite d'utilisation : Date de production + 4 ans
- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH :

Code Pictogramme	Pictogramme
GHS05	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H	Spécification
H290	Peut être corrosif pour les métaux	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Mode d'emploi : Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Organismes cibles :
 - o Bactéries

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Duck® 100 % Anti-Limescale (autres noms commerciaux: Duck® 100 % Limescale Marine, Duck® 100 % Limescale Remover Marine, Duck® 100 % Anticalcar — detergent lichid pentru toaletă, Duck® 100 % Anticalcare Marine, Duck® 100 % Disincrostante, Duck® 100 % Kalkfri — Marine, Duck® 100 % Kalkfjerner — Marine, Duck® 100 % Κατά των αλάτων, Duck® 100 % κατά των αλάτων — Marine, Duck® 100 % против котлен камък, Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa, Duck® 100 % Odstraňovač vodného kameňa Marine, Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene, Duck® 100 % odstraňovač vodního kamene — Marine, Duck® 100 % przeciwi kamieniowi Marine — żel do czyszczenia i dezynfekcji toalet, Duck® 100 %-tni uništavač kamenca Marine, Duck® 100 % vízkőoldó — WC tisztító folyadék, Duck® 100 % vízkőoldó marine — WC tisztító fertőtlenítő folyadék, Canard® 100 % Anti-tartre, Canard® 100 % Détartrant Marine, Canard® 100 % Détartrant Marine/Canard® 100 % Kalkaanslagvernietiger Marine, WC Ente® 100 % Anti-Kalk, WC Ente® 100 %



ANTI-KALK Marine, WC-EEND® Nr. 1 Ontkalker toiletreiniger Marine, Pato® 100 % Anti-cal, Pato® 100 % Anti-cal Marine, Pato® 100 % Anticalcário, Pato® 100 % Anticalcário Marine, 00 null null® Urinstein & Kalklöser, 00 null null® Urinstein & Kalklöser — Marine):

S.C. Johnson Europlant B.V., NL

- Fabricant Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0):

SC JOHNSON EUROPE, CH

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- Les emballages des produits biocides mis sur le marché sous forme d'aérosol satisfont aux dispositions de l'arrêté royal du 31/07/2009 relatif aux générateurs aérosols.
- Conformément à l'article 47 du règlement (UE) nr 528/2012, le détenteur d'autorisation est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Des éventuelles conditions spécifiques, comme mentionnées dans le(s) Règlement(s) d'exécution de la Commission approuvant la/les substance(s) active(s) concernée(s) contribuant à la fonction biocide pour le(s) type(s) de produit(s) pertinent(s), conformément au Règlement (UE) nr 528/2012, doivent être respectées.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Ce produit fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom HCl Disinfecting Toilet Bowl Cleaner - Famille de produits biocides avec le numéro d'autorisation EU-0030299-0000.
- Etiquetages supplémentaires:
 - Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.
 - Utiliser uniquement dans la cuvette des toilettes.
 - Contient: moins de 5 % d'agents de surface non ioniques. Contient aussi: désinfectants; Parfum.



§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H290	Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1B
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H412	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 3,00

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,
Autorisation de l'Union, avec effet à partir du 09/11/2023

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 10/02/2025